

Pourquoi vote-t-on ?

Le 21 novembre 2023, sur proposition du Conseil administratif, le Conseil municipal, par 23 voix pour et 2 contre, a délibéré en faveur du Plan Localisé de Quartier Vailly (PLQ N° 30'022).

Suite à cette décision, l'Association Communale Bernésienne (ACB) a déposé un référendum communal pour s'y opposer et a récolté suffisamment de signatures pour que le peuple puisse se prononcer en votation.

Un projet tel que celui-ci va métamorphoser la commune.

Les Bernésiennes et Bernésiens, selon nous, doivent s'exprimer sur les futurs développements de Bernex, en particulier lorsque le projet amène plus de 500 nouveaux logements.

En quoi consiste ce PLQ ?

A la sortie du village, vers le terminus du tram, lorsque l'on regarde vers Chancy, il y a une grande surface agricole, représentant une superficie totale de 57'269 m² dont 55'455 m² constructibles.

Le PLQ, ainsi que son règlement, définissent les modalités de construction de cette zone.



Source : Projet de PLQ N° 30022 – Règlement – Version : 22.06.2023

Quelque soit le résultat de la votation, il y aura des constructions sur cette surface.

Certes, de nouveaux logements sont nécessaires dans notre région si attractive et dont la population ne cesse de croître. Certes, construire sur les derniers terrains libres de l'Ouest Bernésien, encerclés par la route de Chancy, celle de Laconnex et le village, fait sens... Mais pas de cette façon.

Le paysage du coteau, sa topographie particulière, la succession de bâtiments de taille raisonnable, la végétation, les grands toits, forment jusqu'à présent un paysage bâti au caractère villageois, agréable et intégré.

Les constructions ne choquent pas et l'ensemble s'inscrit dans une belle harmonie, générant des quartiers conviviaux où il fait bon vivre. L'urbanisme villageois de Bernex a pour effet de créer un sentiment de proximité, parce que l'on ne vit pas dans des lieux impersonnels, trop urbains, trop froids où l'humain s'anonymise.

Lorsque on parle de « bâtiments à taille humaine », c'est bien de cela dont il s'agit.

S'il faut construire des logements pour nos enfants, il faut aussi se rappeler que nos enfants s'imprégneront du paysage dans lequel ils grandiront.

Ne gâchons pas une situation si précieuse.

Malheureusement, le quartier prévu par le projet de PLQ s'inscrit en rupture complète de ce qui précède.

Il ne ressemble en rien à ce qui a été réalisé jusqu'ici et ne s'intègre d'aucune manière dans un environnement villageois et agricole.

Il s'agit d'un quartier hors sol, incongru, massif et démesuré, issu d'une planification où le quantitatif prime sur la qualité paysagère et sur une insertion harmonieuse dans le site.

Le projet prévoit ainsi des bâtiments qui peuvent aller jusqu'à 7 niveaux (2 niveaux dits de rez-de-chaussée, Rez Inférieur + Rez Supérieur, puis 5 étages au-dessus).

Pire, le règlement du quartier (art. 9), prévoit que certains bâtiments pourront avoir une hauteur de 24 ou 26 mètres.

Les bâtiments pourront-ils être encore plus élevés que prévus pour un nombre de niveaux donnés ?

Sera-t-il possible d'ajouter un niveau ?

Quelle que soit la réponse à ces questions, le résultat est là.

Le quartier de Vailly, à l'extrémité Ouest de notre village et aux portes de la Champagne, aura des bâtiments plus élevés que de nombreux quartiers du centre-ville !

Cette planification totalement inadaptée aura pour effet de supprimer totalement la vue sur le coteau et la lecture topographique de ce site particulier.

Or, la première « façade Bernésiennes » ne devrait pas ressembler à un quartier de banlieue.... Au-delà de l'impact pour les riverains, c'est le charme et l'identité de notre commune qui s'en trouverait à jamais compromis.

Le Comité référendaire précise qu'il croit, néanmoins et résolument, à la possibilité de réaliser une quantité importante de logements avec un autre projet, plus intégré.

Il ne s'agit, en effet, pas d'empêcher les constructions sur ces terrains, mais bien d'exiger une planification de meilleure qualité.

La densité prévue dans le PLQ N° 30'022 est de 1.2 (ce qui équivaut à 1'200 m² de surfaces habitables pour 1'000 m² de terrain).

Pour exemple, la densité du Vieux-Carouge, avec des immeubles à toits à 2 pans d'environ 3 niveaux, ont une densité de 1.3.

La marge de manœuvre est ainsi large pour réaliser un meilleur projet, même s'il s'agira de revoir la quantité de m² bâtis à la baisse en fonction du caractère du site et des contraintes que cela impose.

Avec la construction prévue de près de 66'000 m² de nouvelles surfaces et de plus de 500 logements, soit environ 1500 habitants supplémentaires sur notre commune, se pose la question des infrastructures (scolaires, sportives, associatives, parcs) qui seront à la charge de la commune.

Qu'est-il réellement prévu en la matière et dans quels délais ?

Le PLQ n'aborde pas ces points.

Y a-t-il un projet et des fonds pour agrandir l'école Robert-Hainard ? Devrons-nous mettre en urgence des containers comme à l'école de Luchepelet ?

La construction d'un tel quartier et l'accueil d'environ 1'500 nouveaux habitants doit s'accompagner de projets aboutis pour les équipements publics ainsi que pour les activités sportives et associatives.

Ce n'est pas le cas ici, alors qu'il s'agit d'un problème récurrent.

Même si le PLQ prévoit un « terrain réservé à un équipement public », une planification et une identification des besoins plus précises sont nécessaires avant l'adoption d'un PLQ.

Enfin, le Comité référendaire estime également que ce PLQ ne prévoit pas de surfaces végétalisées et en pleine terre suffisantes, ces dernières étant réduites à leur part congrue.

La majeure partie des surfaces extérieures sont minéralisées, ou alors se trouve au-dessus d'un sous-sol.

Dans ces circonstances, de grands arbres ne pourront pousser ou se développer correctement. Comme cela se constate dans d'autres quartiers récents, celui-ci promet d'être à l'image des autres : nu, austère, triste et bien trop chaud durant nos étés qui sont devenus caniculaires.

Les surfaces excavées totalisent la moitié des parcelles.

Quant au parking sous-terrain, 1'118 places sont prévues (Voitures : 642 pour les habitants et commerces, 358 pour le P+R et les visiteurs ; 118 pour les 2 roues motorisés).

Cela générera une augmentation massive du trafic motorisé, déjà saturé.

C'est en acceptant le référendum, que la population affirmera ainsi son attachement à un urbanisme de qualité.

Elle montrera à nos autorités qu'il est nécessaire, désormais, d'exiger un nouveau quartier, respectueux du paysage (bâti et naturel) et respectueux de la qualité de vie des Bernésiens d'aujourd'hui et de demain.

Nous ne votons ainsi pas pour ou contre un développement, mais bien pour ou contre un développement harmonieux.

Cette qualité de vie est notre richesse, préservons-là !

Sur le bulletin de vote, choisir le NON